



Conseil Communautaire
26 juin 2017
Abergement-la-Ronce – 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 56
Nombre de procurations : 20
Nombre de votants : 76
Date de la convocation : 20 juin 2017
Date de publication : 04 juillet 2017

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 71/17

Objet

Elaboration du Plan Climat Air
Energie et Territorial – PCAET
de la CAGD

Secrétaire de séance

Colette HANRARD

Rapporteur :

Jean-Louis BOUCHARD

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, R. Foret, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, C. Demortier, A. Douzenel, JP. Fichère, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, S. Kayi, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, JM. Sermier, JC. Wambst, H. Prat, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot suppléé par M. Gauthier, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget suppléé par Y. Besson, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

G. Soldavini à D. Bernardin, P. Verne à G. Fernoux-Coutenet, P. Blanchet à J. Thurel, F. Barthoulot à JC Wambst, M. Berthaud à A. Douzenel, P. Bouvret à A. Hamdaoui, JP. Cuinet à J. Péchinot, I. Delaine à C. Demortier, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à JM. Sermier, P. Jaboviste à S. Kayi, P. Jobez à J. Gruet, JP. Lefèvre à C. Bourgeois-République, C. Nonnotte-Bouton à I. Mangin, E. Schlegel à S. Marchand, I. Voutquenne à I. Girod, L. Bernier à H. Prat, F. David à JP Fichère, M. Boué à JM. Daubigney, P. Tournier à G. Fumey.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

JC Lab, S. Champanhet, JB. Gagnoux, S. Hédin, D. Chevalier, D. Baudard, V. Chevriaut, G. Coutrot.

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) désigne les intercommunalités comme les coordinatrices de la transition énergétique. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est le document territorial qui permet aux intercommunalités d'intervenir sur un champ beaucoup plus vaste que leurs propres compétences et qui doit proposer des actions mises en œuvre avec d'autres acteurs du territoire.

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 fixe l'obligation pour les EPCI de plus de 50 000 habitants à construire un PCAET pour le 31 décembre 2018 au plus tard. Le PCAET est un document opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend :

- Un diagnostic et une stratégie territoriale afin d'atténuer le réchauffement climatique et de s'y adapter,
- Un programme d'actions afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique et augmenter la production d'énergie renouvelable, de limiter les émissions atmosphériques d'origine anthropique, d'anticiper les impacts du changement climatique etc.,
- Un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

Le PCAET fait l'objet dans son élaboration d'une évaluation environnementale stratégique, qui participe à l'aide à la décision. Cette évaluation implique la consultation du public avant l'adoption du PCAET.

Par délibération du 26 novembre 2013 n°GD115/13 le Conseil Communautaire a approuvé l'engagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans le Plan Climat du Pays Dolois,

Par délibération du 18 février 2014 n°GD26/14 le Conseil Communautaire a approuvé le Bilan Carbone Patrimoine et Services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

Aujourd'hui, en adéquation avec les nouvelles dispositions réglementaires précitées et le rôle confié aux intercommunalités dans la transition énergétique, il appartient à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de s'engager dans l'élaboration de son PCAET à l'échelle du territoire de l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'engagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans l'élaboration de son PCAET.

Fait à Abergement-la-Ronce,
Le 26 juin 2017
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle EMO / Direction de l'Environnement
- Trésorerie Principale